



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2717

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entrepreneuriat en économie sociale et solidaire - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP, aux associations de l'Union régionale des SCOP, RESEAU, Le CentSept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2717

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Entrepreneuriat en économie sociale et solidaire - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) GRAP, aux associations de l'Union régionale des SCOP, RESEAU, Le CentSept et Rhône développement initiative (RDI) pour leurs programmes d'actions 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon mène depuis 10 ans une action pour développer l'entrepreneuriat en agissant à la fois sur l'esprit d'entreprise et sur l'optimisation de la chaîne d'accompagnement des porteurs de projets. L'agglomération lyonnaise est ainsi devenue la 2^e aire urbaine de France en termes de dynamique entrepreneuriale.

La Métropole de Lyon a adopté un nouveau programme de développement économique pour la période 2016-2021, qui promeut, notamment, un développement économique solidaire et exemplaire de son territoire. De même, le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 porte l'objectif de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique pour faciliter le retour vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

L'économie sociale et solidaire (ESS) participe à ces objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

Plusieurs organismes, œuvrant dans ce secteur, sollicitent le soutien de la Métropole pour leur action en matière d'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire :

- les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), qui permettent de tester son activité dans le cadre sécurisé du statut "d'entrepreneur salarié" et qui accompagnent les entrepreneurs dans leur développement,
- les incubateurs d'entrepreneuriat social et d'innovation sociale, qui accompagnent le développement d'activités économiques à fort impact social et environnemental, notamment sur la recherche du modèle économique,
- Rhône développement initiative (RDI), qui accompagne les porteurs de projets dans leur recherche de financement et leur projet stratégique,
- le Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP), qui propose la mutualisation de services pour favoriser le développement de structures du secteur de l'alimentation de proximité,
- l'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP), qui accompagne la création d'entreprises sous forme coopérative, la reprise d'activité par les salariés et le financement de ces entreprises,
- l'association RESEAU, pôle entrepreneurial dans le domaine culturel,
- l'association Le CentSept, pour son dispositif d'accélération de projet d'entrepreneuriat social autour d'un lieu partagé.

II - Objectifs

Les acteurs de l'ESS représentent aujourd'hui 12,2 % des entreprises de la Métropole et 9,2 % des emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire.

Ce modèle entrepreneurial spécifique crée plus d'emplois que l'économie classique : en effet, l'emploi a augmenté de 7 % entre 2008 et 2014 dans l'économie sociale, quand il a baissé globalement de 0,8 % dans le secteur privé classique à l'échelle nationale. Néanmoins, on observe en 2017 un ralentissement de la création d'emploi, notamment dans les entreprises coopératives (- 0,9 %) alors qu'il résiste dans les associations (+ 0,7 %).

C'est parce que les acteurs de l'ESS participent d'un modèle de développement "inclusif" qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social, que la Métropole poursuit, avec les Communes de Vaulx en Velin, Villeurbanne et Lyon, une stratégie de développement de l'ESS qui s'articule autour de 3 axes :

- la promotion : faire connaître l'ESS, promouvoir les pratiques les plus performantes auprès du grand public et animer les acteurs de la promotion autour de projets collectifs,
- l'innovation sociale : structurer des filières répondant aux enjeux des territoires de la Métropole, développer les coopérations entre les acteurs (ESS et hors ESS), accroître la performance économique collective, faire émerger des projets structurants et animer les acteurs,
- l'entrepreneuriat et le développement d'affaires : créer des emplois et des activités génératrices de revenus, favoriser l'innovation et le développement d'affaires en répondant à la demande socialement responsable des donneurs d'ordre du territoire.

En janvier 2018, le Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale a lancé un appel à projets "French impact" qui a pour objectif de soutenir le développement de projets innovants et de permettre que des innovations locales puissent devenir des solutions duplicables au niveau national.

Fin mars, la Métropole a répondu à la 2^e partie de l'appel à projets pour être un des premiers territoires d'excellence labellisé French impact. L'enjeu de la labellisation, qui devrait intervenir en mai prochain, est de renforcer la dynamique de décloisonnement des acteurs économiques au service des enjeux sociétaux et d'accompagner le changement d'échelle des entreprises sociales.

III - Compte-rendu des actions soutenues en 2017

1° - Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE)

Par délibération n° 2017-1870 du Conseil du 10 avril 2017, la Métropole a attribué un montant total de subventions de 77 500 €, au profit des différentes coopératives d'activité et d'emploi (CAE), présentes sur le territoire pour leur programme d'actions 2017.

Les CAE sont attachées à un mode de fonctionnement coopératif et à une gouvernance participative et démocratique selon le principe "un(e) associé(e) = une voix". Les CAE peuvent choisir le statut juridique de société coopérative et participative (SCOP) ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), de forme société anonyme (SA) ou société à responsabilité limitée (SARL).

Depuis le 1er janvier 2016, le statut "d'entrepreneur salarié" est reconnu officiellement dans le cadre de la loi sur l'économie sociale et solidaire. Les entrepreneurs salariés sont à la fois :

- des entrepreneurs : ils sont autonomes dans le développement de leur activité, et accompagnés pour y parvenir,
- des salariés : ils bénéficient à ce titre de la protection sociale mais également de services mutualisés renforcés qu'ils ne pourraient pas s'offrir seuls et qui leur ouvrent de nouvelles perspectives (gestion comptable et sociale de leur activité, assurance professionnelle, outils de gestion, actions commerciales communes, échanges de pratiques, formations, garde d'enfant partagée, etc.),
- des associés de la coopérative après 3 ans d'activité : la CAE leur offre la possibilité de développer également leur outil de production, c'est-à-dire la coopérative elle-même, en devenant sociétaire.

Les CAE de la Métropole accompagnent les porteurs de projets de l'émergence au développement de leurs activités. En 2017, elles ont généré 15,3 M€ de chiffre d'affaires (+ 13 % par rapport à 2016) pour près de 300 salariés et plus de 900 entrepreneurs accueillis dans l'année (+ 15 %).

Les demandeurs d'emploi et les personnes en insertion représentent plus de 50 % des publics. Les femmes sont également fortement représentées dans les coopératives, elles représentent plus de 55 % des personnes accompagnées à la création d'activité.

Pour 1 € de subvention publique, les CAE génèrent en moyenne 9 € de recettes en termes de charges sociales et de TVA.

2° - Les incubateurs

Par délibération n° 2017-1870 du Conseil du 10 avril 2017, la Métropole a attribué un montant total de subventions de 30 000 € au profit des incubateurs Ronalpia et Alterincub, pour leur programme d'actions 2017 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

Les incubateurs Ronalpia et Alterincub ont pour objectif de promouvoir la création et le développement d'entreprises pérennes à fort impact social. Ils proposent aux entrepreneurs un accompagnement stratégique, technique et méthodologique, en individuel et sessions collectives. Cet accompagnement dure de 9 à 18 mois et doit permettre aux porteurs de projets de passer de "l'idée" au "lancement" de leur entreprise en bâtissant un modèle économique viable. Les incubateurs favorisent également la mise en réseaux des structures et participent à la sensibilisation à l'entrepreneuriat en ESS à travers l'organisation ou la participation à des événements.

Depuis 2016, Alterincub offre, au-delà de son appel à projets annuel, la possibilité aux porteurs de projets d'intégrer un parcours d'incubation tout au long de l'année. Cette nouvelle modalité répondait à un besoin exprimé par les porteurs de projets, ce qui a permis à Alterincub d'entrer en contact avec un nombre de prospects plus important.

In fine, ce sont 55 dossiers qui ont été déposés en 2017 (plus de 50 % des porteurs étaient originaires de la Métropole) et 14 porteurs de projets ont suivi un parcours d'incubation (secteur du conseil, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, du logement et de l'alimentation). Les prescriptions proviennent essentiellement des réseaux d'accompagnement à la création et de sollicitations directes. 11 projets ont fini leur incubation, ils ont généré la création de 15 emplois directs.

En 2017, Ronalpia a reçu près de 90 candidatures (+ 50 % par rapport à 2016) pour son appel à projets annuel et a sélectionné 12 candidats pour incubation dans différents secteurs d'activités (environnement, insertion, handicap, alimentation, éducation). Sur les 8 incubés en 2016, 6 ont effectivement créé leur activité et 2 sont en cours de dépôt de statuts.

Ronalpia est également référent au niveau régional du programme "la France s'engage" qui consiste à favoriser l'essaimage de projets détectés au niveau national. Ronalpia accompagne des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire de la Métropole. Depuis 2016, 4 projets sont en cours d'implantation : l'Agence du don en nature, Singa, Log'Ins et La Conciergerie solidaire.

3° - Rhône développement initiative (RDI)

Par délibération n° 2017-1870 du Conseil du 10 avril 2017, la Métropole a attribué une subvention de 35 000 € au profit de RDI pour son programme d'actions 2017 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

L'action de RDI en matière d'ESS s'est articulée en 2017 autour de 3 objectifs principaux : financer le développement de projets dans l'ESS, accompagner la professionnalisation des acteurs ainsi que la consolidation des emplois et favoriser les coopérations entre acteurs.

Sur le volet financement, RDI intervient sous forme d'avance remboursable et de garantie d'emprunt bancaire mais aussi en expertise économique et financière, validation de projets et accompagnement post-crédit des entreprises financées. En 2017, 70 structures ont été expertisées, 32 projets ont été validés et accompagnés financièrement pour un montant cumulé de 2,7 M€ (en apport en fonds propres, en garantie et en subvention). *In fine*, ce sont près de 270 équivalents temps plein (ETP) qui ont été créés et consolidés.

Le financement d'entreprises solidaires sous la forme associative représente 47 % des fonds alloués contre 28 % pour les coopératives (SCOP/SCIC/CAE) et 25 % sont destinés aux entreprises solidaires (SARL/SAS) soit 8 entreprises (contre 4 l'an dernier).

Sur le volet accompagnement, 103 entreprises ont été accompagnées par RDI en 2017 dont 9 structures d'insertion par l'activité économique, 35 entreprises de la culture, 22 entreprises des services à la personne et 16 structures d'éducation populaire et de développement local via le dispositif local d'accompagnement (DLA). Suite à un diagnostic approfondi et partagé, RDI propose une mission d'appui conseil extérieur, soit de manière individuelle, soit de manière collective si les enjeux sont partagés par plusieurs acteurs d'un même secteur. Ces actions ont touché indirectement 1 902 ETP dont 291 dans le domaine de l'insertion.

En 2017, 2 journées de formation "Relations association/entreprise" et "Développement des partenariats privés" sous forme d'atelier collectif ont été réalisées. Un travail collectif autour de la fonction employeur des écoles de musique a également été réalisé et devrait se poursuivre en 2018. Des ateliers collectifs et individuels aborderont également l'impact de la réforme des contrats aidés pour les associations. Dans la plupart des cas, le DLA concerne le projet stratégique, la consolidation économique, le management, les questions ressources humaines et les mutualisations.

4° - Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP)

Par délibération n° 2017-1870 du Conseil du 10 avril 2017, la Métropole a attribué une subvention de 20 000 €, au profit de la SCIC GRAP pour son programme d'actions 2017.

Le GRAP est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC devenue SA en 2016). Elle regroupe différents projets et activités en lien avec l'alimentation sur un même secteur géographique. Cela lui permet de proposer une offre de services mutualisés, avec un accompagnement et une expertise sectorielle. L'objectif est de regrouper les forces pour réaliser des économies d'échelle, mutualiser la trésorerie, les risques financiers et les options stratégiques. Ce regroupement de compétences permet à la SCIC GRAP de professionnaliser les acteurs de son réseau et de favoriser un changement d'échelle des projets portés par les structures de l'ESS.

En 2017, la SCIC GRAP compte 96 postes (+ 32 en un an) et réalise un chiffre d'affaires consolidé de 8,5 M€ (en augmentation de 45 % par rapport à 2016)

5° - Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP)

Par délibération n° 2017-1870 du Conseil du 10 avril 2017, la Métropole a attribué une subvention de 45 000 €, au profit de l'URSCOP pour son programme d'actions 2017 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

L'URSCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs pour finaliser leur plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

En 2017, 150 personnes ont participé aux réunions d'information collective, 65 porteurs de projets ont été accompagnés, ce qui a donné lieu à la création effective de 16 nouvelles entreprises coopératives qui ont réalisé un chiffre d'affaires de plus de 7 M€. Ces créations ont également permis de créer ou de pérenniser 49 emplois sur la Métropole.

L'URSCOP a poursuivi ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC existantes à raison de 434 jours d'intervention en 2017. Le mouvement coopératif est engagé financièrement à hauteur de 3 630 k€ dans les coopératives de la Métropole dont 1 358 k€ pour l'année 2017.

Au 31 décembre 2017, on compte 131 coopératives (+ 11 par rapport à 2017) pour plus de 2 230 salariés (+ 186 en un an) sur le territoire métropolitain, ce qui confirme le développement créateur d'emplois des coopératives.

6° - Association RESEAU pour le projet LOBSTER

Par délibération n° 2017-1870 du Conseil du 10 avril 2017, la Métropole a attribué une subvention de 15 000 €, au profit de l'association RESEAU pour son programme d'actions 2017 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

LOBSTER est un projet porté par l'association RESEAU, assurant historiquement la programmation et l'exploitation du Périscope. Forte d'une expérience de près de 10 ans sur les modes d'organisation en collectif, l'équipe du Périscope a souhaité travailler à la structuration des entrepreneurs du secteur des musiques actuelles de la Métropole à travers la création d'un tiers lieu créatif dans le quartier Confluence.

LOBSTER a pour objectifs de :

- favoriser la création d'activités économiques pérennes par un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat, dans une dynamique de coopérative d'activité et d'emploi,
- animer un écosystème porteur des valeurs de l'ESS, ouvert à l'ensemble des acteurs économique dans une logique de responsabilité sociales des entreprises,

- encourager toutes les formes d'innovation (modèle économique, social, technologique, etc.)

La nécessité de concevoir des modèles économiques innovants pour une filière en pleine mutation passe par la recherche et le développement de nouveaux débouchés et financements. C'est pourquoi, LOBSTER poursuivra le travail en 2018 afin de créer un outil de mécénat mutualisé, dans le cadre d'une étude de faisabilité, qui pourrait prendre la forme d'un fonds de dotation. Pour ce projet, la structure est accompagnée par Alterincub.

LOBSTER participe également à l'attractivité du territoire en portant des projets de coopération économique à l'international. Le projet est labellisé "COSME host entrepreneur" par l'Union européenne, ce qui leur permet d'accueillir durant plusieurs mois de jeunes entrepreneurs européens bénéficiaires de bourses pour le développement de projets d'entreprise dans les musiques actuelles. D'autres projets de coopération sont à l'œuvre à travers les "musiques hybrides" qui ont permis d'accueillir des artistes et institutionnels de Bogota à Lyon en octobre 2017.

7° - Association Le CentSept

Par délibération n° 2017-1870 du Conseil du 10 avril 2017, la Métropole a attribué une subvention de 35 000 € au profit de l'association Le CentSept, pour son programme d'actions 2017 en matière d'entrepreneuriat social et solidaire.

Lancé en 2015, Le CentSept réunit collectivités, grandes entreprises et entrepreneurs sociaux avec pour ambition de devenir un pôle français d'excellence en open innovation et entrepreneuriat social. 11 entreprises sont aujourd'hui membres de l'association : Bouygues immobilier, la Caisse d'épargne, EDF, Enedis, Intrum Justitia, Kéolis, La Poste, Orange, Sanofi, UGAP et Véolia.

La mission du CentSept est de favoriser l'accélération de projets à fort impact social ou environnemental répondant à des besoins détectés sur le territoire. Cet appui est apporté par l'accompagnement complémentaire d'experts et de grandes entreprises. En 2017, 6 entrepreneurs ont été accompagnés dans le cadre de ce programme.

La structure a également développé un dispositif "le CentSept Lab" qui vise, par une méthodologie d'open innovation, à co-créer de nouvelles solutions en associant toutes les parties prenantes en réponse à des besoins peu ou mal couverts. Six sessions d'expérimentation ont été réalisées en 2017 mobilisant une centaine de participants.

La structure s'est installée début 2017 au 107 rue de Marseille Lyon 7°, au sein de l'immeuble Hévéa porté par ETIC.

ETIC, foncière responsable, a acquis un bâtiment de 1 900 mètres carrés qui propose des bureaux, des lieux de convivialité et d'ouverture pour des "acteurs du changement". Il accueille également un espace de coworking, animé par Le CentSept, mais aussi un restaurant bio et une crèche. En 2017, ce sont près d'une soixantaine d'événements ou d'ateliers qui ont été réalisés et ont touché près de 2 700 personnes.

IV - Programmes d'actions 2018 et plans de financement prévisionnels des projets ESS subventionnés

De manière globale, la démarche engagée en 2017 à l'échelle de chaque territoire de projet sera accentuée cette année, afin de renforcer les complémentarités entre les différents opérateurs et de favoriser le décroisement avec les autres écosystèmes. L'enjeu de la labellisation du territoire de la Métropole par l'appel à projets "French impact" participera de cette même dynamique.

La priorité est également confirmée au renforcement et à l'adaptation de l'offre aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), à travers ces différents programmes d'actions et en cohérence avec les objectifs du PMI'e.

1° - Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE)

Face à l'accélération des transitions professionnelles et la nécessaire mobilité dans l'emploi, les CAE offrent un cadre sécurisé répondant à des besoins de plus en plus prégnants.

Une réflexion devra être conduite en 2018 pour accompagner la montée en charge de ces entreprises (+ 15 % de personnes accueillies en 2017), phénomène qui devrait encore s'accélérer dans les années à venir.

Compte tenu du taux de progression du nombre de projets accompagnés, il est proposé de maintenir les subventions attribuées par la Métropole à un niveau identique à l'année 2017 :

	Budget prévisionnel 2018 (en €)	Subvention Métropole (en €)
Elycoop	256 341	14 500
Graines de Sol	217 112	11 600
Escale Création	68 500	8 700
Créa Cop (Cap services)	20 860	14 500
Talent 9 (Cap services)	21 145	14 500
Cap services	137 995	8 700
Cabestan	205 457	5 000
Total	927 410	77 500

2° - Les incubateurs

En 2018, le renforcement des partenariats territoriaux pour la détection et le co-accompagnement est un axe de travail identifié.

Au-delà de la participation à différents événements de sensibilisation, des expérimentations seront à mener afin de mieux identifier les enjeux de l'accompagnement de projets collectifs, notamment dans les quartiers dits prioritaires. Les dispositifs d'incubation devront être également accessibles à des porteurs de projets relevant de l'insertion.

Compte tenu de ces objectifs complémentaires, il est proposé de maintenir les subventions attribuées par la Métropole à un niveau identique à l'année 2017 :

	Budget prévisionnel 2018 (en €)	Subvention Métropole (en €)
association Ronalpia	115 611	15 000
AGF SCOP Entreprises - Alterincub	380 000	15 000
Total	495 611	30 000

3° - Rhône développement initiative (RDI)

En 2018, l'action de RDI en matière d'ESS se poursuivra autour de 4 grands axes : le renforcement de la structure financière des entreprises de l'ESS, l'accompagnement à la consolidation d'activités et à la pérennisation d'emplois, l'accompagnement à l'émergence d'entreprises sociales sur le territoire, la mise en relation des entreprises de l'ESS avec les petites et moyennes entreprises (PME).

RDI développera, par ailleurs, son dispositif local d'accompagnement sur la cible de l'entrepreneuriat culturel, la fonction employeur des écoles de musique et des associations sportives. Le dispositif accompagnera ces associations dans la diversification de leurs activités et la mutualisation de leurs moyens et compétences. RDI proposera des ateliers collectifs permettant de répondre aux inquiétudes des associations suite à l'arrêt des emplois aidés.

Compte tenu de l'effet levier financier très important que présentent les outils de RDI et de l'élargissement des bénéficiaires répondant aux enjeux de plusieurs politiques publiques (sport, vie associative, culture), il est proposé d'attribuer une subvention en augmentation de 15 000 € en 2018 par rapport à 2017.

	Budget prévisionnel 2018 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme actions RDI	964 683	50 000

4° - GRAP - Filière alimentaire locale

En 2018, le GRAP poursuivra le développement de ses activités et confortera également son rôle d'accueil des porteurs de projets de l'alimentation. La structure pourrait également se positionner en appui à la formalisation de projet, par transfert de compétences, à d'autres secteurs d'activités.

Compte tenu de la croissance constatée (+ 45 % par rapport à 2016), il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2017.

	Budget prévisionnel 2018 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme actions GRAP	278 050	20 000

5° - URSCOP

En 2018, l'URSCOP poursuivra ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC, dans le cadre de ses dispositifs existants, notamment sur le volet création, transmission, reprise.

Au vu des résultats très satisfaisants, il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2017.

	Budget prévisionnel 2018 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme création, reprise, transmission	300 000	45 000

6° - Association RESEAU - Accélérateur d'entrepreneurs culturels

En 2018, l'association poursuivra les actions engagées en 2017 et lancera une étude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie du spectacle. Ce projet vise à organiser un système de collecte, de valorisation et de stockage du matériel de spectacle. Au-delà de l'aspect écologique (évitement de déchets) cela offre la possibilité de mutualiser des équipements tout en complétant le parc technique commun.

Pour soutenir le développement de ce nouveau projet et poursuivre leurs actions auprès des entrepreneurs de la culture, il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2017.

	Budget prévisionnel 2018 (en €)	Subvention Métropole (en €)
RESEAU	40 200	15 000

7° - Association Le CentSept

En 2018, le CentSept renforcera ces actions autour de 3 activités :

- l'animation : à travers l'organisation de sessions de sensibilisation auprès des entreprises, des entrepreneurs sociaux et l'organisation de conférences grand public,
- l'expérimentation : par l'organisation d'ateliers d'open innovation sur des thématiques prioritaires pour le territoire (santé, numérique, vieillissement, etc.),
- l'accélération : par le déploiement d'un programme d'accompagnement de 9 mois avec Ashoka et Ronalpia pour les 8 entrepreneurs de la Métropole sélectionnés fin 2017.

Pour soutenir cette phase de développement de l'offre de services, il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2017.

	Budget prévisionnel 2018 (en €)	Subvention Métropole (en €)
programme actions accélérateur	307 000	35 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un montant total de subvention de 272 500 €, au profit des différentes structures intervenant en matière d'entrepreneuriat social et solidaire, sur un budget prévisionnel global des actions d'entrepreneuriat en ESS au titre de l'année 2018 de 3 312 954 €;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2018, pour un montant total de 272 500 € répartis comme suit :

- Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) :

. 14 500 € au profit de la SARL société coopérative et participative (SCOP) Elycoop,

. 11 600 € au profit de la SARL société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Graines de Sol,

. 8 700 € au profit de la SARL SCIC Escale Création,

. 37 700 € au profit de la SA SCOP Cap services pour la coopérative d'activité Créa Cop à Rillieux la Pape, la coopérative d'activité Talent 9 à La Duchère et la SA SCOP Cap services à Lyon,

. 5 000 € au profit de la SCOP Cabestan,

- Incubateurs :

. 15 000 € au profit de l'association Ronalpia pour son action métropolitaine,

. 15 000 € au profit de l'association AGF SCOP Entreprises qui porte le dispositif Alterincub sur le territoire de la Métropole de Lyon,

- 50 000 € au profit de l'association Rhône développement initiative (RDI),

- 20 000 € au profit de la SARL SCIC Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) pour son action métropolitaine,

- 45 000 € au profit de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP),

- 15 000 € au profit de l'association RESEAU qui porte le projet LOBSTER,

- 35 000 € au profit de l'association Le CentSept pour son dispositif d'accélération ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la SCOP Elycoop, la SCIC Graines de Sol, la SCIC Escale Création, la SCOP Cap services, la SCOP Cabestan, les associations Ronalpia, AGF SCOP Entreprises, RDI, la SCIC GRAP, les associations URSCOP, RESEAU et Le CentSept définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - fonction 65 428 et 326 - compte 65748 - opération n° OP36O5179 pour un montant de 172 500 €- opération n° OP36O5170 pour un montant de 80 000 €- opération n° OP39O3611A pour un montant de 10 000 € et opération n° OP39O4817A pour un montant de 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.